

# Sommaire

<b>INTRODUCTION</b> .....	5
<b>CHAPITRE 1 : NICOLAS SARKOZY OU L'APOLOGISTE DU MODELE COMMUNAUTARISTE RELIGIEUX</b> .....	9
<b>Son projet : réguler la société par les religions</b> .....	10
Une stratégie de marketing politico-religieuse .....	11
Un projet de société d'inspiration américaine .....	12
Le retour des religions dans la vie publique française .....	12
Les religions comme solution aux problèmes des banlieues .....	12
Les religions comme légitimation du retour de l'ordre moral .....	13
Les religions comme substitut à l'Etat-providence .....	13
Les religions comme garant de la bonne éducation des jeunes .....	13
<b>Les dérives de cet activisme communautariste</b> .....	14
La remise en cause de la loi de 1905 .....	14
La remise en cause du modèle laïque français .....	16
Le risque de promotion des sectes .....	18
La promotion des intégristes musulmans français .....	20
Première erreur d'analyse : l'UOIF serait représentative des musulmans de France .....	20
Deuxième erreur d'analyse : l'UOIF serait seulement fondamentaliste mais pas intégriste .....	21
Troisième erreur d'analyse : l'UOIF se modérerait au sein du CFCM .....	22
La rupture avec le modèle français républicain .....	23
<b>CHAPITRE 2 : NICOLAS SARKOZY OU LE SECURITAIRE DANGEREUX ET INEFFICACE</b> .....	25
<b>Sa pensée : une conception manichéenne de la sécurité</b> .....	25
La sécurité au dessus des libertés ou la crispation sécuritaire .....	25
Le tout répressif ou la prévention abandonnée .....	26
Le tout carcéral ou le choix de la solution américaine .....	28
Le tout policier ou le pouvoir judiciaire inféodé au ministère de l'intérieur .....	29
<b>Son action : un activisme législatif pour rassurer...</b> .....	30
La loi sur la sécurité intérieure ou de nouveaux délits censés régler l'insécurité .....	30
Le délit de stationnement dans les halls d'immeubles ou la stigmatisation des jeunes .....	30
Le racolage passif ou la transformation des prostituées en délinquantes .....	31
Le délit de mendicité ou le retour aux solutions du 19ème siècle .....	31
Les lois sur l'immigration ou la production assurée de clandestins .....	32
La loi du 26 novembre 2003 ou un échec reconnu à demi-mot .....	32
La loi du 24 juillet 2006 ou le faux alibi de l'immigration choisie .....	34
Le projet de peine automatique pour les multirécidivistes ou la volonté de toujours copier les États-Unis .....	35

<b>Ses résultats : des échecs derrière une communication triomphaliste</b> .....	37
Le succès de la lutte contre l'insécurité ou l'illusion médiatique de l'efficacité .....	37
La lutte contre le terrorisme ou le succès de la spécificité française .....	37
Le renseignement ou la myopie face aux crises de notre société .....	38
La baisse de la délinquance ou le discours mystificateur .....	38
La réalité cachée ou les échecs derrière la communication triomphaliste .....	40
Les violences contre les personnes : + 27 % .....	40
Les infractions aux stupéfiants : + 58 % .....	41
Sangatte ou l'embourbement après la fermeture .....	41
La crise de la canicule pendant l'été 2003 ou un ministre de l'intérieur miraculeusement épargné par les médias .....	42
<b>CHAPITRE 3 : NICOLAS SARKOZY OU LE VRAI LIBERAL SOUS COUVERT D'UN FAUX PRAGMATIQUE</b> .....	45
<b>Un piètre bilan économique et social</b> .....	45
<b>Un libéral pur et dur camouflé derrière un pragmatisme de façade</b> .....	48
Derrière une impression tenace d'improvisation.....	48
...des convictions empruntant au libéralisme le plus débridé .....	49
Une France volontairement décriée, prélude à une thérapie de choc .....	50
<b>Les dangers d'une révolution libérale – le volet économique</b> .....	55
Orchestrer l'effacement de l'État .....	55
Permettre aux riches de s'enrichir davantage .....	61
Réhabiliter le travail ? Le précariser plutôt ! .....	62
<b>Les dangers d'une révolution libérale – le volet social</b> .....	64
Gommer les mécanismes de redistribution verticale .....	65
Aider davantage les familles et les classes moyennes aux dépens des plus pauvres .....	66
Placer les plus démunis sous surveillance et les aides auxquels ils prétendent sous conditions.....	66
<b>L'élection de Sarkozy, une menace pour la sécurité économique des personnes</b> .....	69
<b>CHAPITRE 4 : NICOLAS SARKOZY OU LE CLONE DE BUSH</b> .....	73
<b>Le rêve américain et le rêve européen</b> .....	73
<b>Le reniement du modèle européen</b> .....	74
<b>L'adhésion au modèle américain</b> .....	75
Un modèle aux fondements fragilisés .....	75
Un modèle aux performances contestables .....	76
Un ascenseur social bloqué .....	76
Un marché du travail artificiellement efficace .....	76
Une intégration faussement performante .....	76

Une société malade .....	77
Un système social réduit aux acquêts .....	77
<b>L'adhésion au conservatisme de Bush</b> .....	<b>78</b>
Nicolas Sarkozy, l'américain .....	78
Nicolas Sarkozy, l'atlantiste convaincu – le soutien inconditionnel à la guerre en Irak .....	79
Nicolas Sarkozy, le conservateur .....	80
Un même style .....	80
Un même discours moral d'essence essentiellement religieuse .....	80
Une même tentative de redéfinition du crédo-conservateur .....	81
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>85</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>89</b>



## Introduction

ÉRIC BESSON

### *L'inquiétante rupture tranquille de Monsieur Sarkozy*

La France est-elle prête à voter en 2007 pour un néo-conservateur américain à passeport français ? Les partisans du candidat de l'UMP jugeront la question provocatrice et y verront, à l'approche, de l'élection présidentielle, une caricature injuste, exacerbée par l'approche de l'élection présidentielle. Alors, convenons-en d'emblée. Nicolas Sarkozy sera, pour la gauche, un adversaire redoutable même si son palmarès électoral est bien moins riche qu'on ne l'imagine.

L'homme ne manque ni d'idées, ni de force de conviction, ni de capacité de séduction. Son énergie, son culot, son aplomb, son ambition, sa soif inextinguible de reconnaissance sociale et de pouvoir, sa résistance à l'adversité sont légendaires.

Son supposé « parler vrai » (parfois son parler crû mais lorsque Sarkozy est grossier, il dit parler comme les Français), son sens de la formule, son insolence étonnamment juvénile en font un « bon client » pour les média audiovisuels.

Avec Nicolas Sarkozy, ils capteront toujours un mot, une image, un clin d'œil, une provocation pour le sacro-saint « 20 heures ».

Orfèvre en communication<sup>(1)</sup> méthodique et parfois impudique, l'homme a, de plus, su draper son implacable et froide quête du pouvoir dans une toge glamour (Nicolas-la-star-amie-des-stars y compris de

celles dont l'exemplarité est discutable) sans laquelle il ne saurait – nous dit-on – y avoir de « saga politique » digne de ce nom.

Ce « sarko-show » est une arme de dissimulation massive, car celui qui ne cesse de prétendre vouloir « être jugé sur ses résultats » n'a pas son pareil pour masquer les piètres bilans de son action. Ceux d'un médiocre ministre de l'économie et des finances ou ceux d'un ministre de l'Intérieur survolté mais peu efficace : les violences faites aux personnes n'auront cessé d'augmenter en dépit de ses communiqués triomphants.

Mais l'échec n'atteint que rarement notre héros. Le plus souvent parce qu'il le noie dans le mouvement perpétuel : chaque fois qu'il se trouve en difficulté ou se voit obligé de se justifier de son action, le candidat de l'UMP se saisit d'un fait divers pour enfile la combinaison qu'un Le Pen laisse parfois au vestiaire de « celui qui dit tout haut ce que les Français pensent tout bas ». Un jugement à l'emporte-pièce, une provocation suivie d'une polémique, le tout conclu par un sondage qui démontrerait que Sarkozy a les élites contre lui mais le peuple avec lui et le tour est généralement joué.

En cas de nécessité, si provocation et écran de fumée ne suffisent pas, Nicolas Sarkozy actionne le parachute de secours, celui de la défausse. Car celui qui se décrit comme un pieux catholique n'aime

rien tant que battre sa coulpe sur la poitrine des autres : il n'est, par essence, jamais responsable. Ses erreurs, ses échecs ? C'est toujours la faute des autres. Non à Voltaire, rarement cité, mais à Chirac, à Raffarin, à Villepin etc, cibles sarkozyennes dont on se gardera cependant ici de prendre la défense véhémement. Ou en dernier ressort la faute aux juges. Glissements progressifs du volontarisme du Ministre de l'Intérieur. En 2002, il suffisait de lui donner les rênes de la police et de le laisser libre de mettre en œuvre une répression salubre pour que l'insécurité soit enrayerée. En 2006, le Ministre de l'Intérieur confesse son impuissance : son action remarquable est entravée par le laxisme des juges. Une seule conclusion s'impose : la vraie vie, celle de Nicolas Sarkozy bien sûr, mais aussi celle de la France, ne commencera qu'après son accession à l'Élysée. Ce document a le grand défaut de s'intéresser encore à la « France d'avant », celle où Nicolas Sarkozy peut encore être jugé sur ses actes et sur ses intentions déclarées, alors que lui ne se consacre plus qu'à la « France d'après », celle d'après le sacre selon lui annoncé.

Concurrent redoutable, donc, mais aussi respectable, citant ses sources d'inspiration, assumant jusqu'à l'automne 2006 tout à la fois son ambition et sa volonté de « rupture » avec un modèle français supposé exsangue, qu'il n'a cessé de caricaturer pour mieux le vilipender.

Le fait qu'au moment d'entrer en campagne électorale, lucide quant aux craintes que son tempérament et son improbable oxymore de « rupture tranquille » fait naître, Monsieur Sarkozy ait choisi de brouiller les pistes et de s'adresser à la « France qui souffre » ne doit pas faire illusion. L'infléchissement des discours indique seulement qu'après avoir été, avec l'appui (qui l'eût dit !) de François Fillon le fossoyeur du gaullisme social, le candidat de l'UMP s'est attaché provisoirement la plume – au demeurant talentueuse – d'un Henri Guaino que l'on avait déjà connu ardent dénonciateur de la « fracture sociale » en 1995. Le vernis ne tiendra pas. Car l'homme qui se dit pragmatique est d'abord un idéologue.

Respecter Nicolas Sarkozy, c'est se frotter à ses mots, à ses concepts, à leurs racines. L'homme n'est avare ni de

discours, ni d'écrits. L'explorateur devra d'abord débroussailler l'accessoire : une littérature abondante consacrée au culte de soi, caractéristique d'un ego largement plus dilaté que la moyenne déjà élevée de ceux des hommes politiques ; il ne se laissera pas davantage abuser par ses revirements tactiques : le « pragmatisme sarkozyen » se nourrit de revirements spectaculaires comme en témoigne son reniement dans le dossier de la fusion Suez-GDF : après avoir s'être très solennellement engagé à ce que l'État ne privatise jamais GDF, le prétendant de la droite à l'Élysée n'aura pas attendu deux ans pour se révéler parjure !

Il nous faudra donc prendre Nicolas Sarkozy aux mots, aux idées, sans jamais nous livrer à des attaques personnelles – ce document n'en contient pas – et nous écartant des caricatures réductrices : « Sarko-facho » est un slogan à la fois stupide et contre-productif, car s'il est un danger pour une certaine conception de la République française laïque et sociale, Sarkozy n'est pas un danger pour la démocratie française en dépit d'une relation aussi « amicale » qu'intéressée et exigeante avec les propriétaires des grands médias français et d'une conception très particulière de la fonction ministérielle : Sarkozy n'a-t-il pas justifié auprès de ses proches au printemps 2004 son retour au Ministère de l'Intérieur par souci de se protéger des attaques... de sa propre famille politique en vue de sa future campagne présidentielle ?

Disons le clairement : le procès objectif que l'on peut instruire contre l'idéologue engagé en politique qu'est Nicolas Sarkozy est suffisamment lourd et digne de débats passionnés pour qu'il ne soit besoin de l'affubler – et l'affaiblir – de fantasmes ou de procès d'intention.

Ce que cet ouvrage cherche à démontrer est que non seulement, ne lui en déplaise, Nicolas Sarkozy est bien « libéral, atlantiste et communautariste » mais qu'il est devenu une sorte de filiale française de la Bush Cie, un néo-conservateur américain à passeport français.

Libéral, il l'est assurément depuis toujours et profondément. Mais contrairement à la légende qu'il entretient le candidat ne l'assume pas franchement et préfère se retrancher derrière des mythes.

Plutôt que de dire explicitement qu'il souhaite revenir sur la durée légale du travail et remettre en cause le droit du travail, Nicolas Sarkozy préférera affirmer qu'il souhaite, par exemple, que « celui qui veut travailler plus et gagner plus puisse le faire ». Ce qui, pris au pied de la lettre signifie que ce ne serait plus le chef d'entreprise mais le salarié qui fixerait son temps de travail ou que tout salarié à temps partiel serait en droit d'exiger de travailler à plein temps ! Sarkozy-le-libéral sait que la France ne l'est pas. Ou plus exactement il a tiré de l'expérience de la campagne présidentielle de Balladur en 1995 la conviction que le libéralisme pur ne pourrait jamais concerner plus d'une dizaine de pourcents d'électeurs.

Le libéralisme de Sarkozy s'est donc mué en libéralisme « populaire ». À Georges W. Bush, Nicolas Sarkozy ne s'est pas contenté d'emprunter les slogans ou la mise en scène (ah, cette intronisation du président de l'UMP avec un décor calqué sur celui de la campagne de Bush...). Il lui a pris la méthode : « parler des problèmes des gens », à défaut d'avoir la moindre idée de la façon de les résoudre. Se servir des mots pour prétendre panser les maux. Décrire ce que l'on est incapable de guérir. Diagnostic claironné ..., inefficacité à moitié pardonnée. Ainsi, en 2003, l'éphémère Ministre de l'Economie et des Finances se targue t-il de prendre en charge la « menace des délocalisations » et de répondre à l'angoisse -réelle- des Français. Un plan de « relocalisations » est annoncé en grande pompe, il n'aura aucun effet, l'emploi industriel restera le grand perdant de la législature mais peu lui chaut : Nicolas Sarkozy estime qu'il a « préempté le débat » et que les Français savent désormais qu'avec lui les délocalisations trouveront à qui parler ...

À « W », le très libéral Nicolas Sarkozy aura aussi emprunté l'obsession de la fin de l'impôt progressif. L'emballage paraît toujours frappé au coin du bon sens : « éviter la fuite des capitaux » pour démanteler l'impôt de solidarité sur la fortune dont la suppression est pourtant étrangement absente du programme de l'UMP, « permettre à ceux qui travaillent d'en tirer les fruits » pour porter une réduction de l'impôt sur le revenu qui n'aura pleinement profité qu'aux 10 % des Fran-

çais les plus aisés, accéder au vœu des Français de « transmettre leur patrimoine à leurs enfants à la fin d'une vie de labeur » pour mettre en œuvre la réforme de la taxation des donations et successions la plus inégalitaire jamais conçue !

Le libéralisme de Nicolas Sarkozy n'est ni la facette la plus originale – tous les libéraux du monde tiennent son discours – ni la plus inquiétante : on plaidera volontiers qu'une démocratie moderne a besoin de deux pôles, libéral-conservateur d'un côté, réformiste-progressiste de l'autre et que Nicolas Sarkozy, en dépit de ses faux-semblants partiels a le mérite de redessiner une ligne de clivage claire entre la droite et la gauche sur le plan économique et social. Son atlantisme forcené, sa très grande complaisance pour ne pas dire sa fascination à l'égard de la politique extérieure de Georges Bush sont autrement plus graves.

N'acceptons pas l'écran de fumée que dresse « Sarkozy l'américain », formule qu'il revendique et dont il s'est dit « fier » lors de deux voyages aux États-Unis, en 2004 et en 2006.

Sarkozy se veut « l'ami des américains ». Pourquoi pas ? Qui se voudrait « l'ennemi des américains » ? Qui n'éprouve de la reconnaissance pour l'engagement qui fut le leur pour nous délivrer du joug nazi ? Qui refuse de lutter contre le terrorisme ? Qui n'est pas orphelin des Twin Towers ? Qui échappe à la dialectique attirance-rejet que suscite en chacun de nous un « American way of life » dont nous avons appris à connaître la grandeur autant que les servitudes ?

Mais ce qui pose problème, et qui doit faire débat en cette année 2007, c'est l'allégeance aveugle à une politique dite de lutte contre le terrorisme absurde et inefficace dont la guerre en Irak est la plus sanglante illustration.

On verra plus loin que dès 2004 les silences de Sarkozy sur l'intervention américaine en Irak autant que ses déclarations d'amour aussi naïves que déplacées envers « la musique et les films américains » avaient semé de trouble.

Mais ce n'était rien au regard de l'extravagant voyage du Ministre de l'Intérieur en septembre 2006. Le spectacle d'un candidat à la présidentielle supposé issu de la famille gaulliste quémander un

rendez-vous dans un bureau attendant à celui du Président des États-Unis, dans l'espoir finalement exaucé, de rencontrer quelques minutes le grand homme, lui arracher une photo immortalisant l'instant et l'exhiber comme un trophée est un spectacle pénible pour tout Français nourri au lait de la « grandeur de la France » et de son « message universel ». Mais entendre un candidat majeur à la Présidence de la République critiquer aux États-Unis la politique étrangère -en l'espèce justifiée- et « l'arrogance » de son pays est proprement insupportable.

Tous les journalistes américains ont alors souligné la tonalité étonnamment farouchement « pro-américaine » et « pro-Bush » des propos de Monsieur Sarkozy, certains faisant remarquer non sans malice que le Ministre de l'Intérieur français s'était révélé plus ardent défenseur de la politique de Bush que beaucoup de parlementaires républicains eux-mêmes, troublés par les échecs à répétition des initiatives de leur dirigeant sur la scène extérieure, échecs qu'après une sévère défaite électorale Bush lui-même devra reconnaître fin 2006.

Dans une dépêche du 13 septembre 2006, l'AFP rapporte que selon un expert de la Brookings Institution cité par le Washington Post, « Sarkozy a eu le genre de rhétorique que l'on aurait attendu d'un responsable de l'administration Bush » !

Quant au *Canard Enchaîné* du 20 septembre 2006, il prête à Jacques Chirac -exceptionnellement cité ici – les propos suivants « Sarkozy a multiplié les maladresses aux États-Unis. Il s'est totalement aligné sur la politique américaine et sur Bush ( ...) Bien loin du gaullisme et même des grandes traditions politiques et diplomatiques françaises ».

Libéral, atlantiste... et, toujours plus grave, communautariste.

C'est une évidence. Nicolas Sarkozy ne croit pas au « modèle républicain » d'intégration. De ses lacunes ou de ses échecs –malheureusement incontestables – il veut profiter pour non pas réformer ce « modèle », pour le rendre plus efficace, mais pour le démanteler. On verra plus loin, citations précises à l'appui, en dépit de ses dénégations récentes que

le modèle que le patron de l'UMP a en tête est communautariste et confessionnel.

De ce point de vue le bilan du « ministre en charge des cultes » est lourd de menaces pour l'avenir : non content de mettre à mal la loi de 1905 et les fondements de la « laïcité à la française », Nicolas Sarkozy aura pactisé avec les islamistes de l'UOIF, favorisé l'ascension médiatique de Tarik Ramadan, fait preuve d'une étrange bienveillance à l'égard des sectes allant jusqu'à recevoir en grande pompe l'un des prosélytes le plus célèbre de l'église de Scientologie, l'acteur Tom Cruise.

Coupables écarts ! Erreurs isolées ? Non. Nicolas Sarkozy ne se contente pas de se livrer à un cynique marketing confessionnel à visée électorale. Comme Georges Bush, son action est théorisée : il compte sur les religions, toutes les religions y compris « fondamentalistes » et souvent « intégristes » pour réguler la vie en société, encadrer les jeunes et ramener l'ordre dans les quartiers.

On verra donc, tout au long des chapitres qui suivent où est la vraie source d'inspiration du candidat Sarkozy. Elle n'est pas, ce serait respectable, authentiquement libérale (le libéralisme de Sarkozy empreinte à Hayek ou Friedman, pas à Tocqueville ou Aron). Elle enterre le gaullisme autant que l'héritage laïque et républicain.

La vraie Bible de Nicolas Sarkozy réside dans la pensée néo-conservatrice américaine.

Son vrai modèle ? Georges W Bush.

Plusieurs journalistes français ayant accompagné le Ministre de l'Intérieur aux États-Unis en septembre 2006, ont raconté l'anecdote suivante. On demande à Nicolas Sarkozy en quoi il se différencie de Georges Bush. La réponse fuse, mélange d'humour à l'américaine, de fausse modestie et de provocation : « il a été élu deux fois Président. Moi pas ».

Il s'agit certes, d'une boutade. Révélatrice, cependant. Spontanément, Nicolas Sarkozy ne voit rien qui le distingue de Georges Bush. Sauf que l'un a gagné deux fois une élection présidentielle. Et l'autre pas. Pas encore ? Nous voilà prévenus ...

Éric Besson

(1) Dans leur remarquable « *Les habits neufs de la froite française* », Alain Bergounioux et Caroline Werkoff-Leloup (Fondation Jean Jaurès 2006) notent à juste titre que cette communication permanente est aussi « une communication sous tension qui cultive le conflit ».

## Nicolas Sarkozy

### L'apologiste du modèle communautariste religieux

PIERRE BAYARD

Beaucoup n'ont retenu de l'ouvrage de Nicolas Sarkozy consacré à la question religieuse, « La république, les religions, l'espérance », que sa suggestion de modifier la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des églises et de l'État. Peu nombreux sont ceux qui ont observé que son ambition réelle est bien plus vaste et qu'elle consiste à faire des religions le nouvel outil de régulation de nos sociétés. Exagération de notre part ? Absolument pas ! Il suffit de le lire : « *Je suis convaincu que l'esprit religieux et la pratique religieuse peuvent contribuer à apaiser et à réguler une société de liberté* ». Et d'ajouter, pour être certain d'être bien compris, qu'« *on aurait tort de cantonner le rôle de l'église aux seuls aspects spirituels* »<sup>(1)</sup>.

Il puise en fait directement son inspiration des États-Unis. On dit souvent que l'État y est laïque mais que la société y est religieuse. Les Américains, très attachés à leur liberté individuelle, ont toujours préféré en appeler à la charité chrétienne plutôt que d'accorder trop de pouvoirs à l'État. Ainsi les racines profondément religieuses de l'Amérique associées à son individualisme directement hérité de la conquête de l'Ouest ont permis de limiter le poids de l'État dans la société américaine. On comprend mieux alors la fascination de Nicolas Sarkozy pour le modèle amé-

ricain : substituer à la solidarité nationale de nouvelles solidarités, essentiellement communautaires, est le moyen de réduire le poids de l'État et de la sécurité sociale dans l'économie française.

Le président de l'UMP plaide donc pour une transformation radicale des relations entre les églises et l'État et un retour en force des religions dans les affaires publiques. On l'a vu proposer de construire des lieux de culte pour résoudre les problèmes des banlieues ! Mais pourquoi alors ne pas déléguer aux prêtres, aux imams et aux pasteurs un rôle de maintien de la concorde dans les quartiers ? Et pourquoi alors s'arrêter aux seuls problèmes des banlieues ? Les religions peuvent légitimer un retour à l'ordre moral dans les domaines de la santé publique et de l'éthique ou se substituer progressivement à notre État Providence.

Cette relégitimation du rôle politique et social des églises prônée par Nicolas Sarkozy n'est pas sans danger.

Elle s'est tout d'abord traduite par l'intronisation de l'UOIF – une organisation musulmane intégriste et minoritaire – comme représentant officiel de l'Islam de France. Nicolas Sarkozy se revendique comme l'ami exigeant des musulmans, il est en fait devenu l'avocat de l'UOIF.

Cette politique de relégitimation fragilise ensuite l'autonomie des cultes car en accordant des droits et des obligations aux religions, Nicolas Sarkozy propose en fait de renouer avec le régime bonapartiste du concordat de 1801 qui avait organisé un régime de cultes reconnus par l'État. Revenir sur la laïcité, c'est en effet amener l'État à faire le tri dans les philosophies, les croyances et les opinions !

Cette politique organise enfin, et de fait, la promotion des mouvements sectaires et des intégristes. En effet, en octroyant un statut aux religions, Nicolas Sarkozy pose inévitablement la question de la définition de la religion. Quelles sont les religions qui pourront prétendre à ce statut ? Que faire avec les mouvements fondamentalistes et avec les sectes qui revendiquent le statut de religion ? On sait que les témoins de Jéhova ont d'ores et déjà obtenu des tribunaux français le statut de religion. À qui le tour sous l'empire des idées sarkozystes ? L'église de la scientologie, les Raëliens, ou encore l'Ordre du Temple Solaire ?

Attardons nous donc, tout au long de ce chapitre, à disséquer les idées du président de l'UMP, véritable apologiste du communautarisme religieux. Cet exercice est aujourd'hui d'autant plus utile que, fidèle à sa nouvelle stratégie de « la rupture tranquille », le président de l'UMP veut rassurer et atténuer les craintes et les peurs que son discours a fait naître parmi les Français. Il se fait donc aujourd'hui le chantre de notre République laïque et le premier rempart contre le communautarisme : il dénonce à Périgueux, le 12 octobre dernier, « la République (qui) s'abîme dans le communautarisme » et en appelle à cette France qui « ne veut pas de la confusion entre le spirituel et le temporel ». Mais cette nouvelle posture ne doit pas nous induire en erreur, elle n'est que le camouflage d'un projet de société directement importé des États-Unis et tendant à réguler la société par les religions. Un projet qui inquiète, à juste titre, et qu'il lui faut donc désormais, le temps de la campagne électorale, mettre en sourdine. Mais un projet qu'il est facile de débusquer car Nicolas Sarkozy y avait consacré une bonne part de son énergie et de ses discours au cours des dernières années.

### **SON PROJET : RÉGULER LA SOCIÉTÉ PAR LES RELIGIONS**

Le modèle européen comporte une spécificité bien souvent tue, quoique déjà mise en évidence, dès le début du 20<sup>ème</sup> siècle, par le sociologue allemand, Max Weber. C'est celle d'un désenchantement progressif du monde, c'est-à-dire de sa laïcisation au fur et à mesure qu'il avance dans la modernité. Les États-nations européens se sont émancipés de l'autorité pontificale – c'est toute l'histoire du gallicanisme en France, de l'anglicanisme en Grande Bretagne ou du Kulturkampf en Allemagne – et les peuples européens éloignés des croyances religieuses.

Ce phénomène s'est traduit en France de deux manières. Tout d'abord, par le choix de la laïcité, l'État n'exerçant aucun pouvoir religieux et les églises aucun pouvoir politique. Ensuite par le recul des pratiques et des croyances religieuses. Les sans religion représentent ainsi 27 % de la population française de plus de 18 ans. Parmi les catholiques, ils ne sont que 12,8 % à être pratiquants, c'est-à-dire à fréquenter la messe au moins une fois par mois ; 24,6 % sont des pratiquants occasionnels et 62,6 % ne sont pas pratiquants<sup>(2)</sup>. Ce phénomène de recul des pratiques religieuses ne concerne pas seulement la religion catholique. Pour les musulmans, les proportions sont les mêmes selon une enquête réalisée par Sylvain Brouard et Vincent Tiberj<sup>(3)</sup> : 21 % de pratiquants réguliers contre 79 % de non pratiquants ou de pratiquants épisodiques. Ces données corroborent des enquêtes antérieures et notamment celle réalisée par Ipsos pour le Figaro en avril 2003 et selon laquelle 44 % des musulmans n'étaient pas pratiquants. Par conséquent, le rapport à l'Islam semble, en France, peu différent du rapport au catholicisme.

C'est pourquoi, les débats sur la laïcité avaient quitté le devant de la scène depuis de nombreuses années. Seule la grande tourmente du débat sur l'école privée les avait temporairement ravivés en 1984. Ils connaissent toutefois depuis quelques années un regain de vigueur avec les interrogations sur la place de l'Islam en France et les controverses sur les sectes et les religions émergentes. Et, comme à son habitude, Nicolas Sarkozy y participe avec vigueur,

tout à son souci d'apparaître porteur d'un nouveau message. Et quel message ! Il s'agit ni plus ni moins que de promouvoir en France un nouveau modèle de régulation des problèmes sociaux par les religions dans la plus pure tradition des États-Unis, récemment ravivée par les évangélistes néo-conservateurs américains. Ce projet est porteur de très lourds dangers : il implique d'en finir avec notre tradition de séparation des églises et de l'État, il conduit inévitablement à renforcer les sectes qui revendiquent le statut de religion et s'accompagne d'ores et déjà d'un accroissement de l'influence des intégristes musulmans de l'UOIF.

Rarement, dans notre République « *indivisible, laïque, démocratique et sociale* » selon l'article 3 de notre Constitution, un ministre de l'intérieur et des cultes se sera autant intéressé aux affaires religieuses.

### **Une stratégie de marketing politico-religieuse**

On pourrait croire que, tout à son ambition de présidentiable et fidèle à sa réputation d'attrape tout, Nicolas Sarkozy conduit une classique opération de marketing électoral. Et qu'il importe des États-Unis une stratégie de marketing communautariste et religieux.

Aucune communauté religieuse n'est en effet oubliée.

La communauté juive fait l'objet de toutes ses attentions – ce qui est bien normal quand elle est frappée dans sa chair à l'occasion d'attentats touchant ses écoles et ses synagogues – mais Nicolas Sarkozy n'hésite pas à en manipuler les souffrances à des fins partisans : le mercredi 28 avril 2004, il indique à l'Assemblée nationale qu'« *après cinq années du gouvernement de M. Jospin, on était arrivé à faire croire aux États-Unis que la France était un pays antisémite !* ». Peut-être eût-il fallu effectivement un geste politique plus fort de la part de Lionel Jospin dont chacun connaît les convictions profondes sur ce sujet pour dénoncer les agressions répétées dont les juifs de France étaient victimes mais quelle ignominie de la part de Nicolas Sarkozy que de laisser entendre que le gouvernement

Jospin aurait eu une quelconque complaisance à l'égard de l'antisémitisme. Cet homme est prêt à tout pour séduire chacune des communautés religieuses de France.

Il entreprend à l'égard de la communauté musulmane une intense campagne de séduction : il participe au congrès de l'UOIF en 2003 et 2005, refuse d'apporter sa caution à la loi sur l'interdiction du port du voile dans les établissements scolaires, valorise plus qu'il n'affaiblit Tarik Ramadan lors de l'entretien qu'il lui accorde en novembre 2003, propose de modifier la loi de 1905 pour autoriser le financement des mosquées par les pouvoirs publics. Un présidentiable ne saurait se désintéresser des 5 millions de musulmans...

Enfin, il n'oublie pas la communauté catholique qu'il rassure en rappelant dans son ouvrage « *la République, les religions, l'espérance* » qu'il est « *de culture catholique, de tradition catholique, de confession catholique* ». Encore un peu et notre République aura non plus un ministre des cultes qui parle à ses concitoyens mais un catholique qui s'adresse à des musulmans et des juifs.

Seule la communauté protestante est oubliée, probablement parce qu'il la considère comme acquise historiquement à la gauche...

Bref, quand on écoute Nicolas Sarkozy, on croirait entendre Georges W. Bush l'évangéliste s'adressant aux hispaniques de tradition catholique lors de la dernière campagne électorale américaine...

### **Un projet de société d'inspiration américaine**

Mais ce serait se méprendre sur les intentions réelles de Nicolas Sarkozy que de croire qu'il se contente de mener une simple opération de marketing électoral. Son ambition est bien plus vaste, il cherche un nouveau mode de régulation de la société et croit l'avoir trouvé dans les religions.

Là encore, il puise son inspiration aux États-Unis. Le peuple américain est le peuple le plus profondément religieux de tous les pays industriels avancés du monde : 98 % des américains croient en Dieu, 61 % assistent à un office religieux au moins une fois par mois et près de la moitié (45 %) au moins une fois par semaine. Leur interprétation littérale des écritures est encore plus surprenante : 68 % de

la population américaine croit au diable, plus du tiers des Américains prend la Bible au pied de la lettre. 93 % d'entre eux ont une Bible chez eux. 40 % des Américains croient que le monde s'achèvera par la bataille ultime entre Jésus et l'Antéchrist. Aujourd'hui, la religion évangélique ne cesse de s'étendre aux États-Unis. À partir d'une théologie chrétienne assez vague, elle se fonde sur la conversion personnelle, voire la reconversion permettant aux fidèles de renaître. On sait que Bush est l'un de ces « born again ».

Les racines profondément religieuses de l'Amérique associées à son individualisme directement hérité de la conquête de l'Ouest expliquent la prolifération d'organisations issues de la société civile. Les Américains consacrent en effet énormément de temps au service de leurs communautés à travers les associations d'étudiants, les clubs de jeunes, les associations de quartiers et du citoyen, les clubs artistiques pédagogiques, les activités sportives et récréatives. Ayant toujours renâclé à accorder trop de pouvoirs à l'État en raison de leur conception de la liberté individuelle, ils préfèrent donc maintenir des impôts à un niveau relativement faible, limiter l'intervention du gouvernement dans la collectivité et en appeler à la charité chrétienne et individuelle.

On comprend mieux alors la fascination de Nicolas Sarkozy pour le modèle américain. En Europe, et en France en particulier, la société civile est beaucoup plus laïque d'esprit, beaucoup moins liée à la notion chrétienne de charité individuelle et beaucoup plus proche de l'idée socialiste de responsabilité collective à l'égard du bien-être de tous. Raviver les sentiments communautaires et la religiosité dans un contexte de progression de l'individualisme permettrait de substituer à la solidarité nationale des solidarités communautaires et ainsi de réduire le poids de l'État et de la sécurité sociale dans l'économie.

### **Le retour des religions dans la vie publique française**

C'est sous cet éclairage que les lignes écrites par Nicolas Sarkozy dans son ouvrage « *la République, les religions, l'espérance* » prennent toute leur signi-

fication. « *Je suis convaincu que l'esprit religieux et la pratique religieuse peuvent contribuer à apaiser et à réguler une société de liberté* »<sup>(4)</sup>. « *Maintenant que les lieux de culte officiels et publics sont si absents de nos banlieues, on mesure combien cet apport spirituel a pu être un facteur d'apaisement et quel vide il crée quand il disparaît* »<sup>(5)</sup>. Et pour ceux qui n'auraient pas encore compris, il ajoute encore « *Au bout du compte, l'espérance dans un au-delà meilleur est un facteur d'apaisement et de consolation pour la vie aujourd'hui* »<sup>(6)</sup>.

### **Les religions comme solution aux problèmes des banlieues**

La conséquence de cet appel à la résurrection des religions est évidente : « *On aurait tort de cantonner le rôle de l'église aux seuls aspects spirituels* »<sup>(7)</sup>. Comme aux États-Unis, il faut en appeler aux religions pour régler nos problèmes. Ceux de la Corse par exemple<sup>(8)</sup> mais plus encore ceux de nos banlieues. « *Que est le problème de nos banlieues ? C'est qu'elles se sentent abandonnées, y compris par l'État* »<sup>(9)</sup>. Fort de ce constat, Nicolas Sarkozy préconise-t-il un retour de l'État dans ces quartiers ? Pas du tout ! « *Les cadres de l'église en France pourraient susciter une grande réflexion sur la nécessité de construire des synagogues, des églises et des mosquées dans les banlieues. À mon sens, il est aussi important d'ouvrir des lieux de culte dans les grandes zones urbaines que d'inaugurer des salles de sport, elles-mêmes très utiles ! Ce qui doit nous préoccuper, c'est ce que vont être les idéaux de la jeunesse qui vient. Tous ces jeunes qui ne croient plus à grand chose, voilà un défi pour toutes les religions ! Elles pourraient s'occuper de créer des lieux de paix, de rencontres, de dialogue multiconfessionnels* »<sup>(10)</sup>. Et d'insister encore : « *Je pense donc utile que soit créée une grande mosquée dans celles de nos grandes villes qui en sont dépourvues. Je vois qu'il manque des églises dans certaines banlieues de la Seine-Saint-Denis, que des communautés juives ou protestantes souffrent de ne pas avoir assez de synagogues ou de temples* »<sup>(11)</sup>.

La construction de lieux de culte comme solution aux problèmes des banlieues, voilà le projet du

président de l'UMP. La délégation aux prêtres, aux imams et aux pasteurs du maintien de la concorde dans les quartiers ! N'est-ce pas d'ailleurs ce que l'on a d'ores et déjà parfois observé lors des violences d'octobre et novembre 2005 ?

L'intérêt général exigerait donc que l'État construise, comme avant 1905, des lieux de culte. Mais alors, combien d'églises, de mosquées et de synagogues ? Et l'État devra-t-il également financer des lieux de cultes pour les témoins de Jéhovah ? Le Conseil d'État, la Cour de cassation et la Cour européenne des droits de l'homme leur ont déjà assuré la liberté de conscience et garanti le libre exercice du culte... Et que penser de la connexion qui existe entre ce projet de Nicolas Sarkozy et l'ambition de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF) de promouvoir l'islam comme un moyen de lutter contre la délinquance ? L'un de ses dirigeants, Amar Lasfar, qui anime la mosquée de Lille, ne cesse en effet d'insister sur ce rôle de pacification des relations sociales qui incomberait à l'Islam. Et Farid Abdelkrim, l'une des figures emblématiques des jeunes musulmans de France, est encore plus explicite : « *L'islam, c'est un Kärcher qui permet de nettoyer les comportements les plus tordus qui soient. Avec l'islam, j'ai arrêté de fumer, j'ai arrêté de boire, j'ai arrêté de voler, j'ai respecté mes parents, j'ai voulu faire des études. C'est pas grâce au centre, c'est grâce à l'islam. (...) Je dois tout à dieu* ». Voilà qui fait étrangement écho aux projets et même aux propos tenus par Nicolas Sarkozy ! Mais quel paradoxe : l'ordre républicain sauvé par des islamistes qui refusent de respecter la loi républicaine !

Et pourquoi alors s'arrêter aux seuls problèmes des banlieues ? Car nul ne sait où s'arrêteront les prétentions politiques et sociales des religions ainsi relégitimées.

#### **Les religions comme légitimation du retour de l'ordre moral**

Les croisés des fondamentalismes investiront naturellement le domaine de la santé publique et de l'éthique. Le droit à l'avortement sera plus que jamais menacé et les grands débats éthiques de

notre temps hypothéqués par le retour d'une sorte d'Inquisition. Souvenons-nous de la situation de cette américaine de 41 ans, plongée depuis plus de 15 ans dans un coma végétatif, et qui était devenue le symbole d'une bataille juridique et politique entre partisans et adversaires de l'euthanasie. George Bush avait alors clairement choisi son camp en promulguant d'urgence, en mars 2005, une loi votée spécialement par le Parlement et autorisant la justice fédérale à faire réalimenter la jeune femme.

#### **Les religions comme substitut à l'état-providence**

Mais l'emprise des religions sur la société irait bien au-delà de ces seules questions de santé publique et d'éthique. Elle s'étendrait tout d'abord à la protection sociale. Pourquoi en effet ne pas en appeler à la charité religieuse pour régler le problème du financement de la sécurité sociale en France et en Europe ? Il sera facile à Nicolas Sarkozy de rappeler que la moitié des hôpitaux et les deux tiers des organisations d'assistance sociale relèvent aux États-Unis du secteur privé à but non lucratif. La relégitimation du rôle social et politique des religions à laquelle il procède est en fait la première étape de la délégitimation de l'État Providence et donc du démantèlement de la sécurité sociale. Adapter notre système de sécurité sociale est une nécessité, le démanteler un retour à l'Europe des années 30.

#### **Les religions comme garant de la bonne éducation des jeunes**

Et après la sécurité sociale viendra le tour de l'enseignement. Quoi de plus normal d'ailleurs puisqu'il faut réhabiliter les valeurs religieuses au sein de notre jeunesse : « *On ne peut pas éduquer les jeunes en s'appuyant exclusivement sur des valeurs temporelles, matérielles, voire même républicaines (...). La dimension morale est plus solide, plus enracinée, lorsqu'elle procède d'une démarche spirituelle, religieuse, plutôt que lorsqu'elle cherche sa source dans le débat politique ou dans le modèle républicain. (...) La morale républicaine ne peut répondre à toutes les questions ni satisfaire toutes les aspira-*

tions. (...) »<sup>(12)</sup>. L'éducation nationale doit donc former des croyants et non des citoyens... Nul doute que Nicolas Sarkozy proposera bientôt que, comme aux États-Unis depuis 1954, les écoliers prêtent chaque matin un serment d'allégeance aux institutions et à Dieu. Que l'enseignement religieux figure parmi les enseignements obligatoires. Que se développent les établissements scolaires communautaristes. Que se multiplient les universités privées. Le projet sarkozyste réjouira l'UOIF dont le représentant lillois, Amar Lasfar, a créé le premier lycée privé musulman fondamentaliste, le lycée Averroès. Après avoir soutenu les jeunes filles voilées dans les collèges et lycées publics, cette organisation a désormais l'ambition de créer des établissements islamistes pour les accueillir. Elle compte bien sur le ministre de l'intérieur pour obtenir le classement de son premier établissement scolaire sous contrat d'association après cinq ans de fonctionnement. La République contrainte d'assurer la rémunération d'enseignants intégristes, voilà l'une des conséquences du projet social de Nicolas Sarkozy !

Il n'y a pas jusqu'à la politique monétaire qui pourrait être placée sous la protection de Dieu. Pourquoi ne pas écrire sur les billets de la banque centrale européenne la devise figurant sur les dollars : « nous avons confiance en Dieu » ?

Et pourquoi ne pas confier aux églises la tenue de l'état civil comme sous l'Ancien régime ? La question n'est pas aussi anachronique qu'elle en a l'air. En Italie, six communautés religieuses ont signé des accords avec l'État qui leur confèrent le droit de célébrer des mariages civilement valables<sup>(13)</sup>.

La cohérence de cette politique de renouveau du pouvoir social et politique des religions devrait conduire Nicolas Sarkozy à instituer, comme aux États-Unis depuis 1952, une journée nationale de prière et la fixer comme là-bas au premier jeudi du mois de mai ! Il ne l'a pas encore proposé mais cela ne saurait tarder...

Hier, l'Europe importait des États-Unis le jean, le coca-cola, le rock n' roll ou encore son cinéma. Aujourd'hui, Nicolas Sarkozy nous propose d'importer Dieu !

### **LES DÉRIVES DE CET ACTIVISME COMMUNAUTARISTE**

La relégitimation du rôle politique et social des églises prônée par Nicolas Sarkozy n'est pas sans danger : elle repose sur la remise en cause de la loi de 1905, elle sape le modèle républicain français de séparation des églises et de l'Etat, elle organise de fait la promotion des mouvements sectaires et la main mise des intégristes de l'UOIF sur l'Islam de France.

### **La remise en cause de la loi de 1905**

Dans « *La République, les religions, l'espérance* », Nicolas Sarkozy suggère de modifier la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des églises et de l'État. Le point de départ de sa réflexion : la situation tout à fait particulière de la communauté musulmane en France. Alors que l'État a construit, avant 1905, de nombreuses églises et qu'il contribue encore aujourd'hui à leur entretien, l'islam, en raison de son implantation tardive, se trouve dans l'obligation de financer seul ses propres mosquées. Il serait donc juste, selon Nicolas Sarkozy, de contourner la règle de la séparation des Eglises et de l'État afin de permettre à la seconde religion de France de disposer d'un nombre suffisant de lieux de culte.

Si le constat effectué par Nicolas Sarkozy est juste, son analyse est, comme bien souvent, partielle et partielle, et surtout, ses intentions réelles vont bien au-delà d'un simple toilettage de la loi de 1905.

Son constat est juste, incontestablement. La pratique du culte musulman est encore trop souvent reléguée dans des foyers réaménagés, des appartements privés quand ce n'est pas – mais c'est heureusement devenu l'exception – dans les caves mêmes de certains immeubles. Cette situation n'est pas digne de notre République. Aucun républicain ne peut et ne doit se résoudre à choisir entre des mosquées financées par des pays étrangers représentatifs du fondamentalisme le plus archaïque et des lieux de culte insatisfaisants et source de frustration. Cette situation n'est pas non plus conforme à l'esprit de la loi de 1905, et notamment de son article 1<sup>er</sup> selon lequel « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes* ».

Mais l'analyse de Nicolas Sarkozy est partielle et partielle. Elle insiste exclusivement sur l'identité religieuse des communautés étrangères installées sur le territoire français. Elle élude la ghettoïsation de certains quartiers de nos banlieues, la discrimination à l'entrée des boîtes de nuit, la récurrence des contrôles d'identité, les diplômés d'université exclus du marché de l'emploi pour délit de faciès, les lycéens de l'enseignement professionnel ne trouvant pas de stages faute d'entreprise pour les accueillir, les candidats locataires d'origine africaine, antillaise ou maghrébine recalés par des propriétaires racistes ou la politique des quotas des organismes HLM. Ne pas parler de ces situations, limiter l'analyse à la seule question des lieux de culte, c'est occulter les vrais défis posés aujourd'hui à notre politique d'intégration, dont l'échec, ne nous y trompons pas, ne pourrait que continuer à faire le jeu de tous ceux qui souhaitent prôner le repli identitaire au sein de la République.

Fondamentalement – et c'est là qu'est notre différence avec Nicolas Sarkozy – nous voulons tout donner aux enfants de l'immigration en tant que citoyens. Car ils sont citoyens beaucoup plus et bien avant que d'être musulmans. C'est, au mieux, se donner bonne conscience que de réduire l'intégration au fait religieux, de réduire nos concitoyens à leur religion héritée : pour reprendre le décompte paroissial de M. Sarkozy, il n'y a pas « cinq millions de musulmans » pratiquants. L'angoisse existentielle sur la perte de sens du « vivre ensemble » est bien réelle mais la réponse apportée par le candidat de l'UMP ignore que le lien social et le sens de la solidarité se nourrissent autant, voire dans les faits beaucoup plus, des engagements au service des autres – qui apportent du sens, de l'espoir et de la convivialité dans les quartiers – que de la religion.

La réponse au malaise qui s'est instauré entre la France et les immigrés ou supposés tels, est donc ailleurs : dans la réalisation de l'idéal républicain d'intégration. Un idéal constitué de devoirs pour les intéressés et la République.

De devoirs pour les intéressés car nul ne peut échapper aux lois de notre République qu'elles concer-

nent la laïcité, l'égalité des droits ou le statut de la femme, égal à celui de l'homme. Cela a justifié le vote de la loi sur l'interdiction des signes religieux dans les établissements scolaires.

De devoirs pour la République car chacun a le droit de revendiquer à son égard l'application des valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité. Trois mesures doivent être prises de manière désormais urgente.

La première : accorder enfin aux étrangers le droit de vote à chaque fois que la souveraineté nationale n'est pas en cause, c'est-à-dire pour les référendums locaux, les élections municipales, cantonales et régionales. Ainsi mettrions nous fin à ce paradoxe qui autorise un lithuanien en France depuis six mois à participer à une élection municipale alors qu'un algérien ou un sénégalais présents sur notre territoire depuis 25 ans ne se sont toujours pas vus reconnaître ce droit !

La deuxième mesure consiste à généraliser l'expérience de « discrimination positive socio-économique » conduite à Sciences Po à toutes les grandes écoles (polytechnique, l'ENA, l'école nationale de la magistrature, l'école normale supérieure, HEC...). Cette discrimination positive est la seule solution conforme à notre idéal républicain qui permette de relancer l'ascenseur social, aujourd'hui en panne, au profit des jeunes vivant dans les banlieues dites difficiles.

La République doit enfin – et c'est la troisième urgence – permettre aux musulmans d'exercer dignement leur religion en favorisant le bon fonctionnement de la fondation d'utilité publique récemment créée et chargée de financer la construction de mosquées. Créées par décret, les fondations d'utilité publique sont des personnes morales de droit privé dotées d'un patrimoine affecté à une œuvre. Leur financement est majoritairement privé mais l'État approuve toutefois leur statut et veille à leur fonctionnement démocratique et à la transparence de leurs comptes. Ainsi, la République française aurait-elle résolu la question lancinante des lieux de culte musulman sans réviser la loi de 1905. Nicolas Sarkozy, de retour place Beauvau, n'a pu interrompre ce projet de fondation promu par Dominique

de Villepin, lorsqu'il était ministre de l'intérieur, mais il n'a tout fait pour que la fondation ne puisse pas fonctionner. Et de fait, elle ne fonctionne toujours pas...

Et pour cause, Nicolas Sarkozy ne veut pas seulement régler le problème des lieux de cultes musulmans. Ses intentions vont bien au-delà : il veut non pas toiletter la loi de 1905 mais réouvrir la question du financement des religions par les pouvoirs publics pour l'ensemble des religions et pas seulement pour l'islam : « *On peut faire évoluer le texte. Il restera notamment une question à régler, qui n'est pas conjoncturelle, qui n'est pas anecdotique : c'est celle du financement des grandes religions de France* »<sup>(14)</sup>. Son ambition va donc bien au-delà du seul culte musulman. Et d'insister : « *Quelles sont les difficultés auxquelles nous nous heurtons ? De mon point de vue, elles concernent toutes les religions et sont de deux types : toutes ont un problème de recrutement, de formation et de rémunération des ministres du culte, toutes ont également une difficulté de financement des lieux de culte* ». Sa réelle ambition est donc bien de bouleverser l'équilibre entre les religions et l'État issu de la loi de 1905.

### **La remise en cause du modèle laïque français**

En effet, la France en particulier, et l'Europe de manière plus générale, diffèrent considérablement du modèle américain. Outre-Atlantique, la religion a précédé l'État et a créé la société politique. Et même si l'État fédéral américain est constitutionnellement laïque, les États-Unis sont sociologiquement empreints de religiosité. L'État est laïque mais la société pas du tout !

À l'inverse, l'Europe a été marquée par un profond conflit entre l'Eglise et les États. De ce conflit est né un modèle européen d'organisation des relations entre les religions et l'État selon lequel la religion est une affaire totalement privée dans laquelle la sphère publique ne doit interférer qu'avec d'innombrables précautions. « Ce modèle européen » s'est décliné de manière différente selon les traditions nationales. Selon Jean-Baubérot et Françoise Champion, on peut distinguer deux logiques d'autonomisation de la société et du politique à l'égard

de la religion : une logique de sécularisation dans laquelle cette autonomisation s'effectue par le bas, à partir de la société civile elle-même, et une logique de laïcisation dans laquelle elle s'effectue par le haut, à partir de l'État. La première concerne les pays à dominante protestante qui connaissent une mutation interne de leurs églises, la seconde touche les pays à dominante catholique beaucoup plus marqués par le conflit entre les ordres étatique et religieux. La religion a donc cessé sur l'ensemble du continent européen de structurer l'organisation, les sources et les finalités de nos sociétés démocratiques. En ce sens, tout le continent est laïque mais seules les nations dans lesquelles la logique de laïcisation fut à l'œuvre ont instauré une séparation stricte de l'église et de l'État.

C'est notamment le cas de la France. Elle est sortie de l'affrontement entre la République et l'église catholique en organisant une séparation stricte entre d'une part l'église et d'autre part la société et l'État. Cela s'est fait en deux temps.

Celui tout d'abord de la laïcité de combat. « *Le cléricalisme, voilà l'ennemi* » s'écrie Gambetta à la Chambre le 4 mai 1877. Une série de lois est adoptée dans les années 1880 afin d'émanciper l'école et la société de l'emprise de l'église catholique : la loi du 12 juillet 1880 supprime l'obligation du repos dominical ; celle du 15 novembre 1881 abolit les distinctions de croyances dans les cimetières ; celle du 5 avril 1884 régleme les processions ; la loi Naquet du 27 juillet 1884 rétablit le divorce ; la loi du 14 août 1884 supprime les prières publiques dans les assemblées ; la loi du 21 décembre 1880 crée un enseignement secondaire public de jeunes filles ; la loi du 6 juin 1881 instaure la gratuité de l'enseignement primaire public et celle du 9 mars 1882 son caractère laïque et obligatoire ; la loi Goblet du 30 octobre 1886 laïcise le personnel des écoles publiques, elle exclut également l'Eglise et toute référence religieuse des lieux où ils étaient traditionnellement présents : la famille, les funérailles, l'enseignement ou encore l'hôpital.

Vient ensuite le temps de la laïcité de liberté avec la loi de 1905 de séparation de l'église et de l'État. Car lorsque la laïcité devient une qualité de l'État,

elle se modifie. De laïcité de combat, elle devient alors une laïcité de liberté.

C'est Aristide Briand, le rapporteur de la loi à la Chambre des députés, qui saisit le mieux la transformation de la laïcité lorsqu'elle devient la qualité de l'État : « *Quel est le but que vous poursuivez ? Voulez-vous une loi de large neutralité, susceptible d'assurer la pacification des esprits... ?* »<sup>(15)</sup> . « *Vous reprenez votre liberté ; il n'est que justice que vous laissiez à l'église la sienne et que vous lui permettiez d'en jouir dans les limites où l'ordre public n'en sera pas menacé* »<sup>(16)</sup>. La loi de 1905 est donc avant tout une loi de pacification car elle est une loi non seulement de neutralité de l'État mais également d'organisation de la liberté de religion, elle permet de réintégrer dans la République ceux qui s'en sont fait exclure, et tout d'abord les catholiques. Jaurès ne s'y était d'ailleurs pas trompé. Il voulait clore la question religieuse pour pouvoir enfin traiter de la question sociale. C'était le leitmotiv de ses discours en 1905 : « *il est urgent de le faire pour passer à la question sociale* ». Nicolas Sarkozy poursuit un siècle plus tard un objectif diamétralement opposé : rouvrir la question religieuse pour ne pas traiter la question sociale. N'ayant rien à proposer pour résoudre les problèmes sociaux de notre société, si ce n'est donner les pleins pouvoirs au marché, il prend argument de la diversité de notre société pour réhabiliter les identités communautaires et revenir sur la loi de 1905 et chacun des trois piliers de la laïcité française : l'autonomie des cultes, la liberté religieuse, et le respect de l'ordre public.

Premier pilier de la laïcité française, l'autonomie des cultes résulte de la séparation de l'État et des églises. Elle est proclamée dès l'article 2 de la loi de 1905 : « *la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte* ». En accordant des droits et des obligations aux religions, Nicolas Sarkozy bafoue le principe de séparation de l'État et des églises et fragilise l'autonomie des cultes. Sous le prétexte fallacieux d'actualiser la loi de 1905, il propose en fait de revenir au régime bonapartiste du concordat de 1801 et des articles organiques de 1802. Avec ses textes, Bonaparte avait organisé le clergé catholique. Certes, il n'en avait pas fait une religion d'État

– puisqu'il avait également doté d'un statut les cultes luthérien, calviniste et israélite – mais il avait organisé un régime de cultes reconnus par l'État. C'est exactement ce que Nicolas Sarkozy propose aujourd'hui aux Français en revenant sur les principes de la loi de 1905. Une administration des cultes qui octroiera le statut de religion et donc les privilèges qui y sont associés.

Deuxième pilier de la loi de 1905, la liberté religieuse est la conséquence de la séparation de l'église et de l'État. Au terme de l'article 1er de la loi de 1905, « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public* » mais elle ne peut le faire que parce que le principe de séparation libère l'État de toute appréciation ou qualification concernant les convictions religieuses ou philosophiques. Comme l'a dit André Philipp, alors président de la commission de la Constitution, devant l'assemblée constituante le 29 août 1946, « *la laïcité n'est pas une philosophie, ni une doctrine, c'est simplement la coexistence de toutes les philosophies, de toutes les doctrines, le respect de toutes les opinions et de toutes les croyances* ». Revenir sur la laïcité, c'est amener l'État à faire le tri dans les philosophies, les croyances et les opinions ! En fait, Nicolas Sarkozy propose aux Français un retour à la tradition du gallicanisme de l'Ancien régime, une tentative d'appropriation de l'église par l'État, ou, à tout le moins, un contrôle politique des églises de France.

Le respect de l'ordre public, troisième pilier de la laïcité française, est la seule limite à la liberté religieuse (comme d'ailleurs aux autres libertés). La République garantit la liberté des cultes « *sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public* » selon les termes mêmes de l'article premier de la loi de 1905. Aucune liberté n'est absolue et pas plus la liberté de conviction religieuse ou philosophique que les autres. Cette liberté peut être source de danger pour la société et pour les individus ainsi que nous le rappelle le développement des mouvements sectaires. Or la laïcité de l'État facilite en France le traitement juridique de la question des sectes. En effet, l'État n'a pas à qua-

lifier certaines doctrines de secte ou de religion, il se contente d'apprécier si les activités des groupes sectaires peuvent être poursuivies devant les tribunaux. Cette approche a fait les preuves de son efficacité. Nicolas Sarkozy propose d'en saper les fondements, c'est-à-dire le principe de séparation des églises et de l'État.

### **Le risque de promotion des sectes**

Nicolas Sarkozy souhaite doter les religions d'un véritable statut qui leur confèrera certes des obligations – et notamment celle de participer à la régulation sociale de la société – mais surtout des droits vis-à-vis de la puissance publique qui participera à leur financement et facilitera le recrutement, la formation et la rémunération des ministres du culte. De cette manière, il pose inévitablement la question de la définition de la religion. Quelles sont les religions qui pourront prétendre à ce statut ?

En 1905, les cultes étaient clairement identifiés, on recensait en métropole les cultes catholique, réformé, luthérien et israélite et, en outre mer, l'islam. Aujourd'hui, la situation est bien plus complexe : les catholiques peuvent appartenir à plusieurs rites, sans même compter les intégristes fidèles du défunt Mgr Lefebvre ; les orthodoxes relèvent de différentes écoles ; de nouvelles églises protestantes sont apparues à côté des luthériens et des réformés : les Anglicans, les Baptistes, les Pentecôtistes, les évangélistes de toute nature ; il y a encore les bouddhistes, les hindouistes et bien évidemment les musulmans... Cette énumération montre combien l'entreprise de Nicolas Sarkozy est aujourd'hui chimérique... Réalisable dans le contexte religieux simplifié du début du 20<sup>ème</sup> siècle, il ne l'est plus un siècle plus tard au temps de la multiplication des rites et de l'individualisation des pratiques et des croyances. Nicolas Sarkozy s'est tout simplement trompé de siècle.

Et que faire en premier lieu avec les mouvements fondamentalistes ? Des intégristes catholiques, des églises évangélistes les plus fondamentalistes, des Juifs orthodoxes ou encore des fondamentalistes islamistes qui encouragent le port du voile dans les écoles ? On sait que Nicolas Sarkozy est

particulièrement bienveillant à leur égard : « *Que des hommes de foi croient « fondamentalement », fondent leur vie sur la foi et veuillent respecter les fondements de leur religion, quoi de plus normal ?* »<sup>(17)</sup>. Il semble ignorer que le fondamentalisme peut être parfois incompatible avec la liberté de conscience et certaines des lois de la République. Jean Louis Langlais, président de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires jusqu'en août 2005, remarquait dans une interview donnée au *Nouvel observateur*<sup>(18)</sup> : qu'« *une lecture littérale du dogme religieux peut conduire à des pratiques qui mutilent la liberté individuelle* ».

Et que faire, ensuite, des sectes qui revendiquent le statut de religion ? Cette revendication procède d'une stratégie globale visant à obtenir une reconnaissance officielle. Elle se heurte aujourd'hui au principe de la séparation des églises et de l'État qui renvoie les pratiques religieuses à la sphère privée, et ne reconnaît aux pouvoirs publics aucune compétence pour définir ce qui est religieux et ce qui ne l'est pas. Mais quand un statut des religions existera, les pouvoirs publics seront contraints de répondre aux sollicitations des sectes et on peut craindre à juste titre qu'elles ne parviennent que trop souvent à obtenir satisfaction.

Les expériences étrangères le prouvent. En Autriche, une loi de 1998 a créé un statut de « communauté confessionnelle » qui permet, au bout d'une période de dix ans, d'accéder à la catégorie des religions reconnues. Les Témoins de Jéhovah bénéficient d'ores et déjà de ce statut et il est fort probable qu'ils seront considérés comme une religion reconnue au bout de ces dix années (en 2008). En Italie, les communautés religieuses peuvent signer des accords avec l'État afin d'entretenir des aumôneries, d'assurer l'instruction religieuse des élèves dans les écoles publiques, de célébrer des mariages civilement valables et de bénéficier des mêmes financements publics que l'église catholique. Les Témoins de Jéhovah ont signé un accord avec l'État. Au Québec, le statut de « corporation religieuse », qui permet de bénéficier d'exonérations fiscales, a été accordé au mouvement Raëlien en 1994.

La France a déjà fait l'expérience de cette tendance irrésistible à la reconnaissance des sectes lorsqu'ils existent des avantages accordés aux communautés religieuses. Cette situation se rencontre heureusement rarement puisque le principe de séparation de l'église et de l'État a précisément pour objet de libérer l'État de toute appréciation ou qualification concernant les convictions religieuses ou philosophiques. Elle se rencontre pourtant car la suppression du service public des cultes décidée en 1905 a conduit le législateur à prévoir le remplacement des établissements qui en avaient la charge par des associations culturelles. Ces associations s'inscrivent bien évidemment dans le cadre des associations déclarées prévues aux articles 5 et 6 de la loi de 1901. Toutefois, au fil des ans, plusieurs avantages, notamment fiscaux, leur ont été accordés. Obéissant à un régime de droit commun destiné à organiser la séparation des églises et de l'État, les associations culturelles ont été ainsi dotées d'un régime dérogatoire. Elles bénéficient d'une exonération de taxe foncière pour leurs édifices affectés à l'exercice d'un culte, depuis la loi du 14 juillet 1909 complétée par l'article 112 de la loi du 29 avril 1926. Depuis la loi du 13 janvier 1941, cette exonération s'applique à tous les édifices culturels, y compris ceux qui ont été acquis ou construits postérieurement à 1905. Contrairement aux associations de droit commun, elles peuvent, depuis une loi du 25 décembre 1942, recevoir « *des libéralités testamentaires et entre vifs destinées à l'accomplissement de leur objet ou grevées de charges pieuses ou culturelles* ». Elles bénéficient d'un régime de faveur en matière de droits de mutation à titre onéreux depuis l'adoption d'une ordonnance du 30 décembre 1958. Enfin, depuis la loi du 23 juillet 1987, les dons consentis aux associations culturelles peuvent ouvrir droit à des déductions fiscales pour les donateurs, dans la limite de 5% du revenu imposable pour les personnes physiques, et de 3,5% du chiffre d'affaires pour les personnes morales. On comprend mieux pourquoi la principale offensive juridique menée par les sectes sur le terrain de la reconnaissance religieuse porte sur le régime de l'association culturelle prévu par la loi du 9 décembre 1905. Les Témoins de Jéhovah ont ainsi engagé

une bataille juridique de grande envergure, en incitant leurs associations locales à contester devant le juge administratif les décisions d'assujettissement à la taxe foncière dont elles font l'objet. Et ils ont fini par la gagner !

Loin de renforcer la lutte contre les dérives sectaires, l'ambition de Nicolas Sarkozy de doter les religions d'un véritable statut risque d'aboutir au résultat inverse : la légitimation par le droit de certaines sectes se prévalant du statut de religion ! Alors que l'État laïque peut sans difficulté lutter contre les dérives sectaires au nom des troubles à l'ordre public, il sera contraint, dans la logique sarkozienne, de financer des sectes et de leur assurer des privilèges fiscaux !

Et cette pente dangereuse sera d'autant plus rapidement et facilement dévalée que les Etats-Unis, au nom de la liberté de conscience, militent pour l'octroi du statut de religion à certains groupes sectaires. Le département d'Etat américain, dans les rapports annuels qu'il consacre à la liberté de religion dans le monde, a déjà mis, à plusieurs reprises, la France à l'index. Dès 2000, il dénonçait la « *stigmatisation de certaines religions en les associant à tort à des cultes ou sectes dangereux* » et déplorait qu'« *un rapport de l'Assemblée nationale de 1996 de même qu'un rapport parlementaire de suivi de 1999, étiquettent 173 groupes comme "sectes", décisions qui ont contribué à une atmosphère d'intolérance envers les minorités religieuses. Quelques uns des groupes de cette liste sont d'évidence dangereux, mais la plupart sont seulement mal connus ou impopulaires* ». Un an plus tard, il qualifiait les Scientologues, les Raëliens, les adeptes du Vajra Triomphant et ceux de l'Ordre du Temple Solaire de « *groupes religieux minoritaires* » !

Dans ce contexte, Nicolas Sarkozy pourra-t-il résister à l'amicale pression américaine, lui qui se veut le plus américain des hommes politiques français, lui qui veut rompre avec le modèle social européen au profit du modèle américain ? Il ne pourra plus, pour récuser les prétentions américaines, se réfugier derrière la séparation organique entre l'État et les églises puisqu'il l'aura fragilisée afin de légitimer l'intervention de l'État dans la sphère reli-

gieuse. Parions qu'il finira par céder au nom de la liberté des consciences et de l'amitié transatlantique ! Il le fera à sa manière, de façon habile, sans s'exposer directement, en laissant les juges se prononcer en lieu et place du pouvoir politique. Et ce qui est déjà arrivé avec les témoins de Jéhovah en France se reproduira avec d'autres mouvements sectaires ! Le statut de religion leur sera accordé et l'État, dans son nouveau rôle de promoteur des religions, participera à leur financement et facilitera le recrutement, la formation et la rémunération des ministres de ces cultes sectaires !

Nul doute que les scientologues seront les premiers à bénéficier de ce nouveau statut ! On se souvient en effet que Nicolas Sarkozy a pris le temps de recevoir à Bercy et de déjeuner longuement avec Tom Cruise le 30 août 2004 alors que Jacques Chirac avait refusé de recevoir l'acteur membre de l'église de scientologie.

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie ne pouvait ignorer la véritable nature de l'église de la scientologie. C'est une organisation manipulatrice, uniquement préoccupée par la rentabilité financière, qui joue sur la culpabilité des adeptes pour les retenir, en sacrifiant leur vie familiale et relationnelle, en leur soutirant des sommes astronomiques pour des prestations qui ne semblent jamais apporter les résultats escomptés. Elle figure parmi les 173 sectes recensées dès 1996 par l'Assemblée nationale et la commission de l'Assemblée nationale constituée en 1999 pour enquêter sur la situation financière, patrimoniale et fiscale des sectes ainsi que sur leurs activités économiques et leurs relations avec les milieux économiques et financiers. Ces rapports citent la Scientologie comme « *le meilleur exemple* » de secte ayant bâti sa fortune sur la vente et l'investissement dans le monde de l'entreprise !

Le président de l'UMP ne pouvait pas non plus ignorer l'engagement de Tom Cruise en tant que scientologue. L'acteur fait en effet preuve d'un fort prosélytisme et parlait ouvertement de la scientologie dans le texte de l'interview qu'il a fait distribuer juste avant son entrevue à Bercy. Les deux protagonistes auraient d'ailleurs, selon Tom Cruise,

parlé « de tout, de scientologie, de cinéma, de vie familiale ». Voilà qui donne du crédit à l'hypothèse évoquée lors d'une émission 90 minutes de Canal + selon laquelle le « premier passage » au Ministère de l'Intérieur de Nicolas Sarkozy aurait abouti à une baisse de la surveillance de la scientologie et à la mise à l'écart d'un policier en charge du dossier. En tout cas, et sans aller aussi loin dans la mise en cause du président de l'UMP, il est clair que cette entrevue a bien servi les intérêts de l'église de la scientologie que ceux de la lutte contre les dérives sectaires !

### **La promotion des intégristes musulmans français**

La création du Conseil français du culte musulman (CFCM) est généralement présentée comme un succès à mettre à l'actif de Nicolas Sarkozy. Il aurait réussi à organiser l'islam de France là où tant de ministres en charge des cultes auraient échoué depuis 20 ans. Mais cela est inexact. La politique conduite par Nicolas Sarkozy est en réalité un échec total.

Tout d'abord, le fonctionnement du CFCM est totalement chaotique. Certes des élections ont été organisées les 6 et 13 avril 2003 puis le 19 juin 2005 mais les trois grandes tendances qui le composent – l'UOIF, la FNMF et la grande mosquée de Paris – ne sont jamais parvenues à travailler ensemble. Elles n'ont pas même pu se mettre d'accord sur la date du ramadan en 2004 et aucune de ses commissions de travail ne fonctionne. Le CFCM n'est plus qu'une coordination fantoche.

Ensuite, Nicolas Sarkozy a intronisé l'UOIF - une organisation musulmane intégriste et minoritaire - comme représentant officiel de l'Islam de France. Comment en est-on arrivé à un pareil gâchis ? Par l'ambition démesurée d'un homme, Nicolas Sarkozy, qui, trop pressé d'engranger les succès, a commis trois graves erreurs d'analyse.

#### **• Première erreur d'analyse : l'UOIF serait représentative des musulmans de France**

Aux yeux de Nicolas Sarkozy, la légitimité de l'UOIF tient à sa représentativité : « *L'UOIF représente une*

partie de la jeunesse musulmane française; que cela plaise ou non, c'est une réalité. Compte tenu de cette réalité, qui aurait pu comprendre que l'UOIF ne soit pas membre du CFCM ? »<sup>(19)</sup>. Mais qu'en est-il vraiment ? Selon Fiammetta Venner, chercheuse au CNRS, qui enquête depuis 15 ans sur les mouvements intégristes, cette prétendue représentativité est le résultat d'une mystification. L'UOIF comptait quelques centaines de membres dans les années 80 et son premier congrès au Bourget, en 1992, affiche à peine 2 000 participants. Un an plus tard, une dépêche de l'AFP titre soudainement : « 30 000 personnes attendues au congrès de l'UOIF au Bourget ». Ce chiffre ne repose sur rien mais il légitime l'UOIF. En 2002, l'organisation revendique 70 000 visiteurs mais les sources de police citées par l'AFP parlent de 8 000 visiteurs. En 2003, Nicolas Sarkozy s'y précipite et intronise ce congrès aux yeux de la Nation entière comme l'un des grands rendez-vous de l'année.

En fait, l'UOIF ne doit pas son intronisation en qualité de représentant officiel de l'Islam en France à sa prétendue représentativité mais à l'empressement de Nicolas Sarkozy d'aboutir à un accord entre les musulmans. Car, pour l'homme pressé de l'UMP, la fin justifie les moyens !

À la fin de l'année 2002, les négociations entre les diverses composantes de l'Islam en France piétinent. Nicolas Sarkozy décide alors de « vendre » le futur conseil français du culte musulman (CFCM) aux plus radicaux : le 8 décembre, il se rend à l'UOIF et conclut un pacte avec son secrétaire général, Fouad Allaoui : l'UOIF accepte la création du CFCM et obtient en contrepartie la certitude de disposer, avec la Fédération nationale des musulmans de France, l'autre branche de l'Islam radical en France, de 80% des élus dans la future instance. L'accord est entériné : 80% de l'Islam de France est vendu aux radicaux. La procédure est simple : le CFCM ne sera pas élu par les centaines de milliers de musulmans pratiquants mais par les délégués de 1376 mosquées dont le nombre varie non en fonction de la fréquentation des mosquées mais de leur surface. Le résul-

tat est sans appel : « les nombreux hangars aux trois quarts vides de l'UOIF lui permettent de se mesurer au seul édifice de grande taille défendant un islam libéral, la mosquée de Paris »<sup>(20)</sup>.

L'Islam libéral est sacrifié sur l'autel des ambitions de Nicolas Sarkozy. Pour Kamel Katbane, le recteur de la mosquée de Lyon, « nous avons été sacrifiés pour permettre à M. Sarkozy d'aller vite »<sup>(21)</sup>. Les négociations sont organisées sans délai, les 19 et 20 décembre 2002, à Nainville-les-Roches dans un château appartenant au ministère de l'intérieur. Le 11 février 2003, Madame Bétoule Fekkar-Lambiotte donne sa démission : pour protester contre la place donnée à l'UOIF. Elle n'accepte pas que le ministre parle de l'union issue des frères musulmans comme d'une organisation défendant un islam simplement orthodoxe. Le mufti de Marseille, Soheib Bencheik, déclare le 26 avril 2003, « tout le monde est représenté au CFCM, sauf l'essentiel, l'Islam de France, qui a cru à l'intégration, à la sécularisation de la société et à la privatisation de la foi ».

L'UOIF représente au mieux 40 000 sympathisants sur 3,5 millions de Français possiblement musulmans. Grâce à Nicolas Sarkozy, elle a acquis un statut désormais incontournable auprès des musulmans<sup>(22)</sup> de France.

#### • Deuxième erreur d'analyse : l'UOIF serait seulement fondamentaliste mais pas intégriste

L'UOIF est assurément une organisation fondamentaliste mais est-elle intégriste ? Le fondamentalisme consiste à vivre conformément aux fondements de l'Islam, il correspond à une démarche personnelle qui peut – mais pas toujours – être conforme aux lois de la République. À l'inverse, l'intégrisme est un projet politique qui refuse la séparation de l'église et de l'État et place au-dessus des lois de la République celles du droit divin.

Nicolas Sarkozy s'est forgé son jugement : « les dirigeants de l'UOIF ont toujours tenu un discours respectueux de la République et (qu') ils ne se reconnaissent pas dans l'image radicale qu'on leur prête. J'ai choisi de les croire »<sup>(23)</sup>. Il n'y a pas plus aveugle que celui qui ne veut pas voir ! Car tout démontre l'inverse.

### **Le fondateur de l'UOIF tout d'abord.**

Abdallah Ben Mansour n'a pu être naturalisé français et le rejet des autorités françaises a été confirmé par le Conseil d'État au motif que « *M. Ben Mansour était en 1995 l'un des principaux dirigeants d'une fédération à laquelle étaient affiliés plusieurs mouvements extrémistes prônant le rejet des valeurs essentielles de la société française* »<sup>(24)</sup>. Quatre ans plus tard, en 2003, il accueillera en personne le ministre de l'intérieur au congrès de l'UOIF.

### **Les théoriciens de l'UOIF ensuite.**

L'UOIF se rattache à l'école de pensée des frères musulmans fondée en Égypte par Hassan al-Banna. Celui-ci avait pour objectif non de moderniser l'islam mais d'instaurer un régime fondé sur un islam fondamentaliste et intégriste, un islam totalitaire, miroir, dans les années 30, des totalitarismes occidentaux. Dans l'une de ces brochures, *critères pour une organisation musulmane*, l'UOIF cite en modèle les théoriciens islamistes les plus radicaux : Ibn Taymiyya qui est le penseur médiéval auquel se réfèrent tous les intégristes prônant le djihad contre les chrétiens ; Mahamed Ibn Abdelwahab qui est le fondateur du wahabisme ; Sayyid Quotb qui sert de référence à tous ceux qui prévoient de recourir à la violence contre les gouvernements en place.

### **Les propos tenus par les leaders de l'UOIF.**

Au congrès du Bourget en 2002, Ahmed Jaballah s'est laissé aller à crier « *le Coran est notre constitution* ». Pour le prédicateur vedette de l'UOIF, Hassan Iquioussen, « *le voisin musulman a sans doute plus de droits que le voisin non musulman* »<sup>(25)</sup>. Dans une cassette audio intitulée « *la Palestine, histoire d'une injustice* », il se répand en propos antijuifs durant plus d'une heure : « *Les sionistes ont été de connivence avec Hitler. Il fallait pousser les juifs d'Allemagne, de France... à quitter l'Europe pour la Palestine. Pour les obliger, il fallait leur faire du mal* ». Heureusement, « *le Hamas, avec sa branche armée, fait du bon boulot* ». L'un des théoriciens de l'UOIF, Hani Ramadan, justifie, la lapidation comme une punition mais aussi une forme de purification et le sida comme un châtement divin<sup>(26)</sup>.

### **Les publications de l'UOIF enfin.**

En 2003, alors que l'UOIF reçoit le ministre de l'intérieur à son congrès, deux prospectus rédigés par Hani Ramadan sont éloquentes. Dans « *le sens à la soumission* », on y lit qu'un bon musulman doit se soumettre aux lois de Dieu et non à celle des hommes. Le deuxième prospectus intitulé « *islam et démocratie* » insiste sur l'incompatibilité entre l'islam et la démocratie laïque : « *l'islam comprend une notion qui est étrangère à la démocratie moderne : l'obéissance de tous les citoyens musulmans va d'abord à la loi divine. C'est elle, la charia, qui constitue la référence normative de l'ensemble de la communauté* ». Ces documents figurent aux côtés de l'irremplaçable best-seller du Bourget : les protocoles des sages de Sion ou les mythes fondateurs de la politique israélienne, un faux imaginant un complot juif mondial.

Voilà le vrai visage de l'UOIF que Nicolas Sarkozy a préféré occulter. Dominique de Villepin qui fut un temps son successeur place Beauvau, ne s'y est pas trompé : il a refusé de se rendre en 2004 au congrès du Bourget.

### **• Troisième erreur d'analyse :**

#### **l'UOIF se modérerait au sein du CFCM**

C'est l'ultime argument du président de l'UMP : « *Je suis [...] convaincu que lorsqu'un radical est intégré dans une structure officielle, il perd de sa radicalité car il devient partie prenante du dialogue* »<sup>(27)</sup>. Mais cet argument, apparemment frappé au coin du bon sens, ne résiste pas à l'analyse.

Et Nicolas Sarkozy le savait car une tentative similaire avait déjà échoué au milieu des années 90. En avril 1993, Dalil Boubakeur, le nouveau recteur de la mosquée de Paris, avait en effet créé une coordination nationale des musulmans de France avec l'UOIF, la FMMF et l'AEIF. Cela n'avait pas empêché l'UOIF d'adopter en 1994, dans la deuxième affaire du voile islamique, la même attitude qu'en 1989 ! L'UOIF ne change pas et la troisième crise du voile en 2003 et 2004 le montre encore.

Selon Fiametta Venner, « *la mobilisation islamiste tendant à présenter la laïcité comme une violation*

*de liberté n'a jamais été aussi forte* »<sup>(28)</sup>. À Lyon, Nadjet Ben Addallah, contrôleur du travail des transports de la ville, est condamnée par le conseil de discipline de la fonction publique territoriale à un an de suspension sans salaire parce qu'elle porte le voile. L'association qui paie son avocat reçoit une subvention de l'UOIF. À Auchan, une caissière syndiquée refuse d'ôter son voile. Elle milite à l'UOIF.

Le 1<sup>er</sup> juin 2004, l'UOIF publie une lettre aux musulmans de France concernant l'application à la rentrée scolaire de septembre 2004 de la loi du 15 mars 2004 relative à l'interdiction des signes religieux dans les établissements scolaires : « nous leur recommandons de se présenter dans les établissements dans les tenues qu'elles auront choisi de porter ». « Si leurs tenues devaient poser problème », l'UOIF assure ces jeunes filles du « soutien » de ses associations locales. Le 29 juin, l'organisation promet aux jeunes filles « une assistance juridique » et l'organisation de « soutien scolaire » en cas d'exclusion. Le dispositif de résistance à la loi est en place. Le numéro vert mis en service pendant l'été (puis interrompu à l'annonce de l'enlèvement le 20 août 2004 de deux journalistes français, Christian Chesnot et Georges Malbrunot en Irak) est réinstallé.

Ni le CFCM, ni même la crise des otages n'ont permis de modérer l'UOIF. Et c'est même le contraire qui se produit : le CFCM devient une agence de lobbying au profit de l'intégrisme musulman. Avec parfois l'appui explicite de Nicolas Sarkozy ! Ainsi, le 17 juillet 2003, alors que le CFCM est presque prêt à démarrer, le ministre de l'intérieur insiste pour que la commission audiovisuelle soit accordée à l'UOIF et plus précisément à Farid Abdelkrim. Boubakeur est obligé de menacer de diffuser des extraits de son livre « *maudite soit la France* » pour que cette idée soit abandonnée et que la mosquée de Paris conserve l'émission du dimanche. Nicolas Sarkozy offre un cadeau de consolation à l'UOIF en lui confiant la responsabilité de l'aumônerie dans les prisons, c'est-à-dire la mainmise sur le prosélytisme dans le milieu carcéral !

Nicolas Sarkozy se revendique comme l'ami exigeant des musulmans, il est en fait devenu l'avocat de l'UOIF.

### **La rupture avec le modèle français républicain**

En demandant la révision de la loi de 1905, en prônant la discrimination positive, Nicolas Sarkozy veut en fait rompre avec le modèle républicain français. Il veut être l'homme politique le plus en prise avec la France de nos jours, celui qui la comprend le mieux et donc celui qui sait le mieux l'écouter, lui parler et agir pour elle : « *En vérité, et c'est bien là tout le problème, la France est devenue multiculturelle, multi-ethnique, multi-religieuse... Et on ne le lui dit pas* » écrit le ministre dans son livre d'entretien « *La République, les religions, l'espérance* ».

Il croit le modèle républicain en faillite et le phénomène communautaire inévitable. Et se présente alors comme le représentant du volontarisme en politique. Il n'est en fait que celui de la résignation. Sa rupture est un abandon !

Quand Nicolas Sarkozy regrette l'absence de « préfet musulman » et dit vouloir nommer « un musulman », M. Aissa Dermouche, préfet du Jura, il se méprend sur ce qu'est un préfet : un haut fonctionnaire dont les croyances religieuses ne sauraient être un critère de promotion. Nommer des préfets parce qu'ils sont musulmans, juifs, bouddhistes ou athées, c'est adapter la République au fait religieux et transformer la sphère publique en une juxtaposition de communautés religieuses. Ce n'est nullement faire preuve de volontarisme !

Prôner, comme il le fait, le développement des discriminations positives en faveur des minorités visibles, c'est abandonner les principes de notre République et compter les habitants de notre République par race ou ethnique. Ce que la France n'a fait qu'aux pires moments de son histoire, ceux de l'esclavage, de la colonisation ou du régime de Vichy.

Quand, sous l'influence de cette pensée aujourd'hui reprise par Nicolas Sarkozy, les diverses communautés composant la France cessent de se penser françaises, les juifs se mobilisent pour les juifs, les Arabes pour les Arabes et les noirs pour les noirs. Quand « la peste communautariste » se propage, le Front national prospère ! Car celui-ci n'est que la variante « gauloise » de cette maladie qui attaque le corps de notre République.

Aujourd'hui, plus que jamais, il est temps non de rompre avec notre modèle républicain mais d'en restaurer l'efficacité. On ne lui reproche pas ses principes mais son inconséquence. La République doit conserver ses principes mais surtout les appliquer. C'est ce à quoi il faut désormais s'atteler. Et non pas à la diffusion des tentations communautaires !

(1) Nicolas Sarkozy, *La République, les religions, l'espérance*, page 47, Cerf.

(2) Sondage CSA – La Croix, décembre 2004.

(3) Sylvain Brouard, Vincent Tiberj, *Français comme les autres ? Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque*, Presses de Sciences Po, Paris, décembre 2005.

(4) Nicolas Sarkozy, *La République, les religions, l'espérance*, Cerf.

(5) Nicolas Sarkozy, *La République, les religions, l'espérance*, page 18, Cerf.

(6) Nicolas Sarkozy, *La République, les religions, l'espérance*, page 35, Cerf.

(7) Nicolas Sarkozy, *La République, les religions, l'espérance*, page 47, Cerf.

(8) Nicolas Sarkozy, *La République, les religions, l'espérance*, page 47, Cerf.

(9) Nicolas Sarkozy, *La République, les religions, l'espérance*, page 130, Cerf.

(13) Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, Rapport 2004.

(10) Nicolas Sarkozy, *La République, les religions, l'espérance*, pages 54 et 55, Cerf.

(11) Nicolas Sarkozy, *La République, les religions, l'espérance*, page 130, Cerf.

(12) Nicolas Sarkozy, *La République, les religions, l'espérance*, page 163, Cerf.

(14) Nicolas Sarkozy, *La République, les religions, l'espérance*, page 122, Cerf.

(15) Aristide Briand, débats du 10 avril 1905, cité par J. M. Mayeur, *La séparation de l'église et de l'État*, Julliard, 1996, page 65.

(16) Aristide Briand, débats du 10 avril 1905, cité par J. M. Mayeur, *La séparation de l'église et de l'État*, Julliard, 1996, page 82.

(17) Nicolas Sarkozy, *La République, les religions, l'espérance*, page 87, Cerf.

(18) *Le nouvel observateur*, 9 juillet 2005.

(19) Nicolas Sarkozy, *La République, les religions, l'espérance*, page 83, Cerf.

(20) Fiammetta Venner, *OPA sur l'islam de France*, Calmann-Lévy.

(21) AFP, 10 décembre 2002.

(22) On ne connaît pas en fait précisément le nombre de musulmans en France.

Nicolas Sarkozy parle souvent de 5 millions de musulmans. Fiammetta Venner évoque le chiffre de 3,5 millions. Selon l'enquête CSA La Croix, on compterait en France 2 millions de musulmans de plus de 18 ans.

(23) Nicolas Sarkozy, *La République, les religions, l'espérance*, page 83, Cerf.

(24) Extrait de la décision du Conseil d'État du 7 juin 1999, numéro 178 449, Ben Mansour.

(25) Hassan Iquioussen, *Le voisinage*, 20 juillet 2000, oumma.com, tiré de sa conférence du 11 juin 2000 à l'UOIF.

(26) Hani Ramadan, *Le Monde*, 10 septembre 2002.

(27) Nicolas Sarkozy, *La République, les religions, l'espérance*, page 84, Cerf.

(28) Fiammetta Venner, *OPA sur l'islam de France*, Calmann-Lévy.